



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le CESCE : textes et orientations nationales

Coralie NOEL

haut-fonctionnaire au développement durable
conseillère du DGESCO

Webinaire académique CESCE – académie de Créteil – 15 mars 2022

CESCE : Textes et orientations nationales

- Contexte : renforcement de l'éducation au développement durable
+ Convention citoyenne pour le climat
- Article 6 de la loi 'Climat et résilience' (22 août 2021)

Loi Climat et Résilience - Article 6 (CESCE)

- Art. L. 421-8.- Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, présidé par le chef d'établissement, a pour **mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans chaque projet d'établissement approuvé par le conseil d'administration.**

« Il apporte un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion et renforce notamment les liens entre l'établissement d'enseignement, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Il concourt aux initiatives en matière de lutte contre l'échec scolaire, d'amélioration des relations avec les familles, de médiation sociale, d'éducation artistique et culturelle, de prévention des conduites à risque et de lutte contre les violences, **ainsi qu'en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire [ajout loi du 2 mars 22].**

Loi Climat et Résilience - Article 6 suite (CESCE)

« Il contribue à la promotion de la **santé physique, mentale et sociale**.

Cette promotion intègre notamment des projets d'**éducation à la sexualité** et à **l'alimentation** et de **prévention de conduites addictives**.

« Ce comité contribue à **l'éducation à la citoyenneté**, à la transmission des valeurs et des principes de la République, à la promotion du principe de **laïcité** et au soutien des initiatives de prévention et de lutte contre toutes les formes de **discrimination**, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs.

« Ce comité a également pour mission de **favoriser et de promouvoir les démarches collectives dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable**, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Ces démarches font partie intégrante du projet d'établissement.

CESCE : Textes et orientations nationales

- Contexte : renforcement de l'éducation au développement durable + Convention citoyenne pour le climat
- Article 6 de la loi 'Climat et résilience' (22 août 2021)
- + ajout par la loi du 2 mars 22 contre le harcèlement scolaire
- Projet de décret (organisation du CESCE + plan prévention violences)
- GT national DGESCO + IGESR, objectif de production d'un guide : enjeux, pistes de méthode / démarche, exemples de projets inspirants
- Premières orientations nationales

Premières orientations nationales

- Dynamisation et renforcement du rôle des CESCE
- Grande variabilité sur le terrain : flexibilité
- Articulation avec les échelons académiques et départementaux
- Intégration explicite de l'EDD dans les missions, élargissement de la composition : référent EDD, éco-délégués, partenaires de l'EDD (collectivités, associations)
- Mise en cohérence des éducations transversales à toutes les échelles : de l'établissement à l'académie
- Articulation avec les différentes instances existantes et opportunité de synergie entre démarches (E3D, Edusanté, etc)

Premières orientations nationales - suite

- Nouveau levier pour développer des approches collectives en interne / externe : EDD et santé, EDD et citoyenneté...
- Implication des élèves : éco-délégués, CVC / CVL
- Intérêt d'une approche systémique, opportunité de s'appuyer sur les Objectifs de développement durable
- Recherche de cohérence / parcours de l'élève

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

